

**13-11** Programme  
de recherche  
transdisciplinaire



**ENQUÊTE DE SANTÉ**  
**PUBLIQUE**  
**POST-ATTENTATS**  
**DU 13 NOVEMBRE 2015**

---

## POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, qui ont endeuillé la France et touché des milliers de personnes, Santé publique France<sup>1</sup> lance une enquête, **ESPA 13 novembre Phase 2**, auprès des personnes touchées.

Cette enquête vise à mesurer l'impact psycho-traumatique chez les personnes exposées aux attentats de Paris et de Saint-Denis en novembre 2015 et à l'opération policière du 18 novembre à Saint-Denis.

---

**Cette enquête est réalisée avec le soutien de nombreux partenaires : acteurs de terrain, institutionnels et associatifs.**

---

## POURQUOI UNE PHASE 2 ?

La première phase de l'enquête menée par Santé publique France a eu lieu de juillet à novembre 2016. L'analyse issue de cette première phase a permis de mettre en évidence l'importance de l'impact psychologique et social des attentats

sur la santé mentale des personnes touchées et d'apporter des informations utiles pour l'orientation des soins. Cinq ans après, il est important de pouvoir suivre et évaluer cet impact afin de poursuivre l'amélioration de la prise en charge.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Santé publique France lance, la 2<sup>ème</sup> phase de l'enquête afin de pouvoir :

- Connaître l'évolution des impacts psychologiques,
- Suivre le recours aux soins des personnes exposées aux attentats de 2015

1. Agence nationale de santé publique sous tutelle du ministère en charge de la Santé créée par ordonnance et décret le 1<sup>er</sup> mai 2016.



---

## QUI EST CONCERNÉ ?

L'étude concerne les personnes qui ont répondu à la première phase de l'enquête de 2016. Elle concerne aussi l'ensemble des personnes qui ont été exposées aux attentats et qui n'ont pas répondu à cette première phase.

### Les personnes concernées par les attentats du 13 novembre 2015 :

- Les personnes civiles visées, menacées ou blessées lors des attentats
- Les témoins directs des attaques
- Les proches des blessés
- Les personnes ayant perdu un proche
- Les intervenants professionnels (services de secours, professionnels de santé, forces de l'ordre, associations, municipalités...)

### Les personnes concernées par l'intervention de la police du 18 novembre 2015 :

- Les personnes civiles menacées ou témoins directs
- Les intervenants professionnels (services de secours, associations et municipalité de Saint-Denis)
- Les professionnels de santé ayant assuré la prise en charge de personnes civiles menacées ou témoins directs

## COMMENT PARTICIPER À L'ÉTUDE ?

La participation est libre et se fait en ligne sur le site de Santé publique France dans la rubrique Etudes et enquêtes : [www.santepubliquefrance.fr/espa2](http://www.santepubliquefrance.fr/espa2)

Le temps nécessaire au remplissage du questionnaire est estimé entre 20 et 45 minutes et il peut être rempli en plusieurs fois.



Une ligne téléphonique est mise à disposition des participants de 10 à 22 heures, 6 jours sur 7 en cas de besoin d'aide ou de soutien psychologique.



## À QUOI VONT SERVIR LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ?

Ces travaux permettront d'aider les pouvoirs publics à agir en faveur des populations touchées par les attentats, et d'améliorer les stratégies de réponse face à ce type d'événement. Vous serez informé des résultats par mail ou courrier.

# PARTICIPER À L'ENQUÊTE, C'EST AIDER À AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE

## TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Cette enquête met en œuvre un traitement de données à caractère personnel fondé sur la réalisation d'une mission d'intérêt public et dont Santé publique France a la responsabilité. Ce traitement a été autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (décision CNIL DR-2020-031 du 28 janvier 2020 relative à la demande d'autorisation n°919215) et a reçu l'avis favorable du comité de protection des personnes (CPP SUD-EST I, décision 2019-41). Santé publique France assure la sécurité et la confidentialité des données des participants, de leur collecte à leur destruction. Une lettre d'information détaillant les modalités de traitement de données ainsi que les droits des participants sur leurs données est accessible sur [www.santepubliquefrance.fr/espa2](http://www.santepubliquefrance.fr/espa2)

PT0426120DE



Programme de recherche transdisciplinaire

